

## **AFFAIRE 2007/05/02**

### **Tarifs 2008**

Les tarifs 2008 découlent des orientations définies par le conseil d'administration de PARCUB, actées par la délibération 2005/05/02 qui définissait les lignes directrices de la politique tarifaire de PARCUB sur les années 2006/2010. Ces orientations ont été réitérées en 2006 et en 2007. Elles s'inscrivent en cohérence avec le plan des déplacements urbains arrêté par la Communauté Urbaine de Bordeaux ainsi que l'obligation faite à PARCUB qui gère un service public industriel et commercial d'assurer l'équilibre du service sans subvention en application de l'article L 2224-2 du code général des collectivités territoriales.

Les orientations générales définies par le conseil d'administration de PARCUB sont rappelées dans leur grande ligne dans la présente introduction. Le corps de la délibération mentionne, quant à lui, les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 dont les évolutions par rapport à 2007 sont explicitées. Pour une vision synthétique, la présente délibération est accompagnée d'une annexe qui présente l'intégralité des tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Les parkings sont répartis selon trois zones :

- hyper centre,
- centre,
- périphérie.

Les parkings de St Jean et de Pessac donnent lieu à une politique tarifaire adaptée du fait que ces parkings correspondent, exclusivement pour le premier et en partie pour le second, à des parkings de gare.

Les tarifs horaires des parkings se doivent d'être suffisamment élevés pour inciter les usagers à s'orienter vers les transports en commun au-delà même de l'objectif d'un équilibre des comptes de PARCUB par les produits issus des usagers.

Les grilles tarifaires proposées au titre de l'année 2008 demeurent inchangées pour les parcs de la périphérie, sont en dehors du parking St Jean qui est un parking spécifique modifiées à partir de la 3<sup>ème</sup> heure, ce qui permet pour la moitié des usagers qui stationne 2 heures au plus de bénéficier de tarifs inchangés par rapport à 2007. Si les tarifs ont été ajustés à compter de la 3<sup>ème</sup> heure, les tarifs maximum de 18 € et 21 € respectivement dans la zone centre et dans la zone hyper-centre sont restés inchangés en cohérence avec la décision prise l'année par le conseil d'administration de rendre les parkings plus attractifs pour du stationnement horaire de longue durée.

Pour ce qui est des abonnés, il convient de distinguer les abonnements résidents et non résidents, les premiers faisant l'objet de tarifs préférentiels. PARCUB, par ailleurs, a doublé les quotas des abonnés résidents en fin 2005.

Les tarifs abonnements répondent à une cohérence d'ensemble par secteur, les tarifs étant plus attractifs au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'hyper centre, secteur sur lequel la demande est la plus forte.

Les tarifs du centre, selon les orientations définies par le conseil d'administration, doivent être inférieurs de 20 % à ceux de l'hyper centre, inférieurs sur la périphérie par rapport à l'hyper centre de 50 %, ce qui représente un écart de 35 % entre la périphérie et le centre. L'avantage pour les abonnés résidents par rapport aux abonnés permanents doit être à terme de 30 % dans l'hyper centre et de 25 % dans les parkings du centre et de la périphérie.

Il est précisé que les tarifs sont mentionnés dans la présente délibération TTC. En dehors des tarifs horaires, tous les autres tarifs sont déterminés sur une base hors taxe si bien que tout changement du taux de TVA, conduirait à un ajustement à dû concurrence.

## **I – LES TARIFS HORAIRES**

Les tarifs horaires ont donné lieu à un premier ajustement dans le mois qui a suivi la création de PARCUB en parfaite cohérence avec les tarifs qu'avait envisagé la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le cadre du dossier de la délégation de service public.

En dehors des ajustements des tarifs intervenus sur le parking St Jean du fait de ses spécificités, de la modification du tarif de la soirée tranquille, les tarifs horaires sont restés inchangés jusqu'à la fin de l'année 2006. Une adaptation substantielle des tarifs a été pratiquée sur les 3 secteurs hyper-centre, centre et périphérie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Après cette augmentation, il apparaît approprié, alors que PARCUB est confronté à la concurrence croissante du tramway et que le prix des carburants progresse significativement, d'apporter en 2007 des adaptations mineures. Ces adaptations concernent outre le parking St Jean qui fait l'objet de dispositions spécifiques uniquement les parkings de l'hyper centre et du centre et cela sans modifier les tarifs des deux premières heures.

Les tarifs horaires applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 sont présentés ci-après pour chacune des 3 zones : hyper-centre, centre et périphérie.

Il est à noter, qu'en dehors du parking St Jean, tous les parkings bénéficient du tarif forfaitaire soirée tranquille de 2 € TTC. La soirée tranquille couvre la période de 19 H à 7 H du matin. Compte tenu de la plage couverte par la soirée tranquille, pour une même durée de stationnement, le tarif en fonction de l'heure d'entrée dans le parking sera différent. A titre d'exemple, pour un automobiliste qui stationne 4 heures sur un parking de la zone centre, il devra payer, sur la base des propositions tarifaires 2008, un droit de stationnement de 6,40 € TTC en stationnant à partir de 14 H. Par contre, en restant dans ce même parking et pour une même durée mais en stationnant à compter de 18 H, il ne paiera que 3,60 €. Aussi et de ce fait, les grilles tarifaires sont présentées ci-après dans le cas le plus défavorable, en prenant pour hypothèse que l'automobiliste stationne son véhicule à 7 H, c'est-à-dire juste à la sortie de la soirée tranquille.

## A - Zone Hyper centre :

### 1 – Hyper Centre hors Centre Commercial Mériadeck\*

Hyper centre	Année 2007		Année 2008		Variation 2008/2007
	Tarifs TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	Tarifs TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	
De 0 à 1H	2,00 €		2,00 €		inchangé
De 1 H à 2 H	4,00 €	2,00 €	4,00 €	2,00 €	inchangé
De 2 H à 3 H	5,80 €	1,80 €	6,00 €	2,00 €	0,20 €
De 3 H à 4 H	7,60 €	1,80 €	7,70 €	1,70 €	0,10 €
De 4 H à 5 H	9,40 €	1,80 €	9,40 €	1,70 €	inchangé
De 5 H à 6 H	11,20 €	1,80 €	11,10 €	1,70 €	-0,10 €
De 6 H à 7 H	12,90 €	1,70 €	12,80 €	1,70 €	-0,10 €
De 7 H à 8 H	14,60 €	1,70 €	14,50 €	1,70 €	-0,10 €
De 8 H à 9 H	16,00 €	1,40 €	16,00 €	1,50 €	inchangé
De 9 H à 10 H	17,00 €	1,00 €	17,00 €	1,00 €	inchangé
De 10 H à 11 H	18,00 €	1,00 €	18,00 €	1,00 €	inchangé
De 11 H à 12 H	19,00 €	1,00 €	19,00 €	1,00 €	inchangé
De 12 H à 24 H	21,00 €	2,00 €	21,00 €	2,00 €	inchangé

\* Le tableau ci-après est donné pour l'hypothèse la plus défavorable à savoir un stationnement à compter à partir de 7 H.

Tarif forfaitaire Soirée tranquille : 19H/7H00 : 2 € TTC

Comme cela ressort de la grille tarifaire ci-dessus, le tarif horaire de la 3<sup>ème</sup> heure est modifié pour être porté de 1,80 € à 2 €, niveau équivalent au tarif de chacune des 2 premières heures, les tarifs de la 6<sup>ème</sup> à 8<sup>ème</sup> heure sont diminués de 10 centimes permettant d'avoir cinq heures d'affilé à 1.70 €.

Le tarif de la 9<sup>ème</sup> heure passe de 1,40 € à 1,50 € de telle sorte qu'au final, les tarifs de la 9<sup>ème</sup> à la 24<sup>ème</sup> heure demeurent inchangés par rapport à l'année passée alors que le tarif sur cette plage horaire avait baissé en 2007.

## 2 - Hyper centre - parc Centre Commercial Mériadeck :

C.C.Mériadeck	Année 2007		Année 2008		Variation 2008/2007
	Tarifs TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	Tarifs TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	
Moins de 1H30	Gratuit	-	Gratuit		-
2H00	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	inchangé
3h00	4,00 €	2,00 €	4,00 €	2,00 €	inchangé
4h00	5,80 €	1,80 €	6,00 €	2,00 €	0,20 €
5h00	7,60 €	1,80 €	7,70 €	1,70 €	0,10 €
6h00	9,40 €	1,80 €	9,40 €	1,70 €	0,00 €
7h00	11,20 €	1,80 €	11,10 €	1,70 €	-0,10 €
8h00	12,90 €	1,70 €	12,80 €	1,70 €	-0,10 €
9h00	14,60 €	1,70 €	14,50 €	1,70 €	-0,10 €
10h00	16,00 €	1,40 €	16,00 €	1,50 €	inchangé
11h00	17,00 €	1,00 €	17,00 €	1,00 €	inchangé
12h00	18,00 €	1,00 €	18,00 €	1,00 €	inchangé
13H00	19,00 €	1,00 €	19,00 €	1,00 €	inchangé
14H00	20,00 €	1,00 €	20,00 €	1,00 €	inchangé
15H00	21,00 €	1,00 €	21,00 €	1,00 €	inchangé
24H00	23,00 €	2,00 €	23,00 €	2,00 €	inchangé

Rappelons que la gratuité d'une heure trente a fait l'objet d'une convention qui lie PARCUB à l'association des commerçants du centre, à Auchan, à la société Espace Expansion, gestionnaire du centre commercial. Cette gratuité s'applique exclusivement dans les horaires 7H00/22H00 en période d'ouverture de la galerie marchande de Mériadeck. En dehors des périodes de fermeture de la galerie marchande, le prix des trois premières heures est de 2 € TTC/ heure.

La tarification de la soirée tranquille s'applique à partir de 22H00 à 7H00 les jours d'ouverture de la galerie marchande et de 19H00 à 7H00 lorsque celle dernière est fermée au public.

Par rapport aux tarifs 2007, le tarif de la 4<sup>ème</sup> heure est majoré de 20 centimes et celui de l'heure suivante de 10 centimes. Le tarif des 7, 8 et 9<sup>ème</sup> heures sont diminués de 10 centimes pour obtenir cinq heures à un prix identique de 1.70 €. Le prix des heures demeure à compter de la 11<sup>ème</sup> heure identique à la situation de 2007.

## B - Zone centre

### 1 - Parkings du centre hors parking Saint Jean :

Bon nombre des parkings de la zone centre sont situés à proximité immédiate de la zone de l'hyper centre ou proches de parkings exploités par d'autres gestionnaires dans un secteur de forte attractivité, ce qui est le cas du parking Cité Mondiale situé sur les quais tout comme les parkings Bourse et Jean Jaurès. Les parkings du centre sont au nombre de 5 (Cité Mondiale, 8 mai 45, Front du Médoc, Victoire, Porte de Bordeaux) auxquels s'ajoute le parking St Jean. En dehors du parking St Jean, 2 parkings sur 5 sont à proximité immédiate du secteur de l'hyper centre, il s'agit des parkings 8 mai 45 et Front du Médoc et le parking Cité Mondiale se situe dans un secteur pour partie du fait de sa localisation sur les quais comparable aux parkings Bourse, Jean Jaurès.

La grille tarifaire présentée ci-après s'avère par rapport à la concurrence et aux parkings de l'hyper centre compétitive.

Centre ville	Année 2007		Année 2008		Variation 2008/2007
	Tarifs TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	Tarifs TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	
De 0 H à 1H	1,60 €		1,60 €		0,00 €
De 1 H à 2H	3,20 €	1,60 €	3,20 €	1,60 €	0,00 €
De 2 H à 3 H	4,70 €	1,50 €	4,80 €	1,60 €	0,10 €
De 3 H à 4 H	6,20 €	1,50 €	6,40 €	1,60 €	0,20 €
De 4 H à 5 H	7,60 €	1,40 €	8,00 €	1,60 €	0,40 €
De 5 H à 6 H	9,00 €	1,40 €	9,50 €	1,50 €	0,50 €
De 6 H à 7 H	10,30 €	1,30 €	11,00 €	1,50 €	0,70 €
De 7 H à 8 H	11,60 €	1,30 €	12,50 €	1,50 €	0,90 €
De 8 H à 9 H	12,80 €	1,20 €	14,00 €	1,50 €	1,20 €
De 9 H à 10 H	14,00 €	1,20 €	15,00 €	1,00 €	1,00 €
De 10 H à 11 H	15,00 €	1,00 €	16,00 €	1,00 €	1,00 €
De 11 H à 12 H	16,00 €	1,00 €	16,00 €	0,00 €	0,00 €
De 12 H à 24 H	18,00 €	2,00 €	18,00 €	2,00 €	0,00 €

Le tarif forfaitaire de la soirée tranquille reste inchangé à 2 €.

Les tarifs horaires des 2 premières heures de 1,60 € demeurent inchangés. Les tarifs des 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> heures sont d'un niveau équivalent aux tarifs de la 1<sup>ère</sup> heure, ceux des heures suivantes étant légèrement inférieurs et fixé à 1,50 € jusqu'à la 9<sup>ème</sup> heure, ces tarifs permettant de limiter au maximum les problèmes de rendu de monnaie puisque le coût de stationnement à compter de la 5<sup>ème</sup> heure correspond à un coût, à l'exception de 2 créneaux horaires, en euro entier.

A noter en ce qui concerne le parking Cité Mondiale que le conseil d'administration avait par délibération n° 2004/6/6 arrêté un tarif promotionnel uniquement les samedis et dimanches et jours fériés, les 3<sup>ème</sup> premières heures de ces jours étant facturées forfaitairement à 1,50 € TTC alors que l'attractivité des quais a été fortement améliorée, que les travaux sont pour l'essentiel réalisés et que la fréquentation de ce parking a évolué positivement, il convient à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 de mettre fin à ce tarif préférentiel.

## 2 - Parking Saint Jean :

La fréquentation du parking St Jean est fortement pénalisée par les travaux du tramway et continuera à l'être par les travaux pour la création du pôle intermodal. Ce parking, alors qu'il représente près de 25 % des recettes horaires totales de PARCUB, et que la 1<sup>ère</sup> heure est facturée sur la base d'1,50 € soit 10 centimes de moins que les autres parkings du centre, peut faire l'objet d'une valorisation de la 1<sup>ère</sup> à la 10<sup>ème</sup> heure de 10 centimes pour chaque heure. Le prix de la 11<sup>ème</sup> heure à la 13<sup>ème</sup> heure demeure inchangé. La quatorzième heure est facturée à 50 centimes de façon à aboutir à une facturation sans centime d'euro au-delà de 13 H. Le tarif est ensuite bloqué à 21 € de la 15<sup>ème</sup> heure jusqu'à la 24<sup>ème</sup> heure.

Le forfait par 24 heures supplémentaires passe de 9 € à 10 € TTC au plus. Il est rappelé que, compte tenu des spécificités du parc Saint Jean, le tarif soirée tranquille n'est pas pratiqué.

Saint Jean	Année 2007		Année 2008		Ecart 2008/2007 par plage horaire
	Tarifs TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	Tarifs TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	
0H à 1H	1,50 €		1,60 €		0,10 €
1H à 2H	3,00 €	1,50 €	3,20 €	1,60 €	0,20 €
2H à 3H	4,50 €	1,50 €	4,80 €	1,60 €	0,30 €
3H à 4H	6,00 €	1,50 €	6,40 €	1,60 €	0,40 €
4H à 5H	7,50 €	1,50 €	8,00 €	1,60 €	0,50 €
5H à 6H	9,00 €	1,50 €	9,60 €	1,60 €	0,60 €
6H à 7H	10,50 €	1,50 €	11,20 €	1,60 €	0,70 €
7H à 8H	12,00 €	1,50 €	12,80 €	1,60 €	0,80 €
8H à 9H	13,50 €	1,50 €	14,40 €	1,60 €	0,90 €
9H à 10H	15,00 €	1,50 €	16,00 €	1,60 €	1,00 €
10H à 11H	16,50 €	1,50 €	17,50 €	1,50 €	1,00 €
11H à 12H	18,00 €	1,50 €	19,00 €	1,50 €	1,00 €
12H à 13H	19,50 €	1,50 €	20,50 €	1,50 €	1,00 €
13H à 14H	19,50 €	0,00 €	21,00 €	0,50 €	1,50 €
14H à 15H	19,50 €	0,00 €	21,00 €	0,00 €	1,50 €
15H à 16H	19,50 €	0,00 €	21,00 €	0,00 €	1,50 €
16H à 17H	19,50 €	0,00 €	21,00 €	0,00 €	1,50 €
17H à 18H	19,50 €	0,00 €	21,00 €	0,00 €	1,50 €
18H à 19H	19,50 €	0,00 €	21,00 €	0,00 €	1,50 €
19H à 20H	19,50 €	0,00 €	21,00 €	0,00 €	1,50 €
20H à 21H	19,50 €	0,00 €	21,00 €	0,00 €	1,50 €
21H à 22H	19,50 €	0,00 €	21,00 €	0,00 €	1,50 €
22H à 23H	19,50 €	0,00 €	21,00 €	0,00 €	1,50 €
23H à 24H	19,50 €	0,00 €	21,00 €	0,00 €	1,50 €

Les tarifs horaires du parc Saint Jean ne seront applicables qu'après information de la SNCF.

## C - Zone Périphérie :

Les tarifs horaires 2007 y compris le tarif soirée tranquille de 2 € et le forfait pour 24 heures supplémentaires de 6 € au plus, sur le parc de Pessac, restent inchangés.

Périphérie	Année 2007		Année 2008		Ecart 2008/2007 par plage horaire
	Tarifs TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	Tarifs TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	
0H à 1H	0,60 €		0,60 €		Sans changement
1H à 2H	1,20 €	0,60 €	1,20 €	0,60 €	Sans changement
2H à 3H	1,80 €	0,60 €	1,80 €	0,60 €	Sans changement
3H à 4H	2,40 €	0,60 €	2,40 €	0,60 €	Sans changement
4H à 5H	3,00 €	0,60 €	3,00 €	0,60 €	Sans changement
5H à 6H	3,60 €	0,60 €	3,60 €	0,60 €	Sans changement
6H à 7H	4,20 €	0,60 €	4,20 €	0,60 €	Sans changement
7H à 8H	4,80 €	0,60 €	4,80 €	0,60 €	Sans changement
8H à 9H	5,40 €	0,60 €	5,40 €	0,60 €	Sans changement
9H à 10H	6,00 €	0,60 €	6,00 €	0,60 €	Sans changement
10H à 11H	6,60 €	0,60 €	6,60 €	0,60 €	Sans changement
11H à 12H	7,20 €	0,60 €	7,20 €	0,60 €	Sans changement
12H à 13H	9,20 €	2,00 €	9,20 €	2,00 €	Sans changement
13H à 14H	9,20 €	- €	9,20 €	- €	Sans changement
14H à 15H	9,20 €	- €	9,20 €	- €	Sans changement
15H à 16H	9,20 €	- €	9,20 €	- €	Sans changement
16H à 17H	9,20 €	- €	9,20 €	- €	Sans changement
17H à 18H	9,20 €	- €	9,20 €	- €	Sans changement
18H à 19H	9,20 €	- €	9,20 €	- €	Sans changement
19H à 20H	9,20 €	- €	9,20 €	- €	Sans changement
20H à 21H	9,20 €	- €	9,20 €	- €	Sans changement
21H à 22H	9,20 €	- €	9,20 €	- €	Sans changement
22H à 23H	9,20 €	- €	9,20 €	- €	Sans changement
23H à 24H	9,20 €	- €	9,20 €	- €	Sans changement

Tarif Soirée Tranquille de 19H à 7H00 : 2 € TTC

## II – TARIFS ABONNEMENTS

Il convient de distinguer les abonnements permanents des abonnements résidents des autres produits. Les tarifs sont donnés, ci-après, mensuellement sachant que les tarifs annuels, comme depuis la création de la régie et dans le prolongement des orientations de la Communauté Urbaine, restent équivalents à 12 fois le tarif mensuel.

Il est rappelé que les tarifs sont mentionnés ci-après TTC sur la base d'une TVA à 19,6 %, tout ajustement du taux de TVA serait appliqué sur la base des tarifs H.T.

## 2.1 – Abonnements permanents

L'inflation sur la base de l'indice des prix à la consommation (IPC) ressort entre septembre 2006 et septembre 2007 à 1.52 %. Une inflation comprise entre 1,8 % et 2 % peut être anticipée pour adapter les tarifs abonnements de l'hyper centre, les tarifs des zones centre et périphérie étant ensuite ajustés dans la logique des orientations définies par le conseil d'administration de PARCUB pour obtenir à terme un écart entre le centre et l'hyper centre de 20 % et de 50 % entre la périphérie et l'hyper centre.

Aussi, sur ces bases, et en arrondissant les tarifs de l'hyper centre à un nombre entier de 97 €, les tarifs 2008 sont donnés dans le tableau ci-après.

	2007	2008	Ecart 2008 / hyper centre
Hyper Centre	95 €	97 €	
Centre	68 €	73 €	-24,7%
Périphérie	39 €	44 €	-54,6%

## 2.2 – Abonnements résidents

Les tarifs sont déterminés en tenant compte des orientations générales déjà définies par le conseil d'administration, à savoir que l'écart à terme entre le tarif résident et permanent soit de 30% dans l'hyper centre, de 25 % dans le centre et la périphérie. Il est rappelé que du fait des spécificités du parking St Jean, aucun tarif résident n'est délivré sur ce parking.

	2007	2008	Ecart en 2008 par rapport au tarif permanent
Hyper Centre	52 €	58 €	-40,2%
Centre	38,50 €	44 €	-39,7%
Périphérie	25 €	28 €	-36,4%

## 2.3 – Autres tarifs d'abonnements

### Tarifs hebdomadaires

Les tarifs hebdomadaires doivent être suffisamment élevés, pour éviter un effet d'aubaine incitant les usagers horaires à basculer vers ce type d'abonnement, sans pour autant que les tarifs hebdomadaires soient trop dissuasifs. Il est d'usage chez de nombreux gestionnaires que le tarif hebdomadaire est équivalent à deux jours pleins de stationnement horaire ou à 50% de l'abonnement mensuel permanent.

Les progressions énoncées ci-après permettent de rester encore bien en dessous de tels niveaux.



	<b>2007</b>	<b>2008</b>
Hyper Centre	30 €	35 €
Centre	22 €	28 €
Périphérie	14 €	16 €

### **Tarifs abonnement nuit :**

Les abonnements nuit (plage horaire de 19 H à 9 H) ont été arrêtés par délibération n° 2007/01/05 en distinguant :

- Le tarif individuel calculé sur la base de 50 % de l'abonnement permanent
- Le tarif entreprise équivalent à 35 % du tarif de l'abonnement permanent applicable à la condition de remplir la double condition suivante : disposer de 150 abonnements permanents sur le parking de référence et de souscrire un minimum de 50 abonnements de nuit. Dès lors que cette double condition est remplie, le 1<sup>er</sup> abonnement bénéficie de ce tarif préférentiel. Ces dispositions restent inchangées et compte tenu des adaptations des tarifs abonnement des différentes zones, les tarifs abonnement 2008 sont donnés dans le tableau ci-après :

	<b>Hyper Centre Tarifs 2008</b>	<b>Centre tarifs 2008</b>	<b>Périphérie tarifs 2008</b>
Tarif individuel	48,50 €	36,50 €	22 €
Tarif entreprise	33,95 €	25,55 €	15,40 €

### **III – AUTRES TARIFS**

#### **Contrat de location longue durée**

Par délibération n° 2007/04/02, le conseil d'administration de PARCUB a créé un abonnement de location longue durée liée à un bien à vocation d'habitation. Cet abonnement, à la libre appréciation de l'utilisateur demandeur, peut avoir une durée comprise entre 7 et 15 ans. La délibération précitée stipule que l'abonnement est payable en une fois sur la base du tarif abonnement annuel résident du parking concerné multiplié par la durée du contrat et majoré de 50 %. Du fait des augmentations tarifaires 2008, il apparaît approprié pour que l'abonnement longue durée demeure suffisamment attractif que la majoration de 50 % soit ramené à 30 %, l'ensemble des autres dispositions de la délibération n° 2007/04/02 restant inchangées.

#### **2 roues motorisées**

Compte tenu du niveau des abonnements motos, de la qualité du service et de la demande, les tarifs abonnement actuellement extrêmement compétitifs peuvent être sensiblement valorisés tout en restant attractifs. Les frais de carte restent quant à eux inchangés à 30 € TTC.

	<b>2007</b>	<b>2008</b>
Hyper Centre	33 €	35 €
Centre	23 €	26 €
Périphérie	15 €	18 €

### **2 roues non motorisées**

Les espaces 2 roues remportent un franc succès auprès des cyclistes, il est prévu la création de nouveaux espaces en 2008. Il apparaît à ce jour prématuré de facturer un abonnement, néanmoins, il convient à compter du premier janvier 2008 d'ouvrir cette possibilité.

Compte tenu de ce qui précède, la carte espaces deux roues pour les vélos sera délivrée à partir de 2008 que pour une période de un an ou dans le cadre d'un abonnement annuel gratuit, la carte restant à 15 € pour frais de dossier.

Dès lors que le réseau d'espaces 2 roues serait suffisamment développé et surtout si celui-ci se développait en dehors des seuls parkings de PARCUB, le conseil d'administration de PARCUB pourra envisager la facturation de l'abonnement annuel tout en gardant un tarif global attractif, le coût de la carte pouvant être sensiblement réduit voire délivré ultérieurement à titre gratuit.

### **Les chèques parkings**

Ils peuvent être vendus à tous les professionnels riverains du parking de référence qui souhaitent offrir une gratuité partielle du stationnement à leurs clients.

En 2007, le chèque parking 1H était vendu avec un abattement de 20 % avec un tarif minimum de 0,50 € TTC et pour une durée de 2 heures avec un abattement de 40 % avec un tarif minimum de 0,80 € TTC.

Les dispositions 2007 restent inchangées en 2008.

### **Tarifs spécifiques**

Lors de la création de la régie, le CHU, le SDIS et l'université de Bordeaux bénéficiaient pour une carte d'abonnement d'une 2<sup>ème</sup> carte gratuite. Le conseil d'administration de PARCUB a décidé de réduire progressivement cet avantage, la 2<sup>ème</sup> carte devant à terme bénéficier d'une baisse tarifaire de 20 %. Dans cette logique de rattrapage, la 2<sup>ème</sup> carte facturée en 2007 à 35 % du tarif de base sera facturée à 38 % du tarif de base. Cela signifie que pour 2 cartes, la réduction tarifaire de 32,5 % en 2007 passe à 31 % en 2008.

### **Ticket perdu ou ticket détérioré par la faute du client**

Dans ces 2 cas, il est réclamé au client le prix d'une journée complète de stationnement. Cette disposition reste inchangée en 2008.

### **Carte d'abonnement :**

Le prix du support de la carte d'abonnement demeure inchangé au prix unitaire de 30 € TTC.

Aussi, vous est-il proposé, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- adopter les tarifs 2008 tels que présentés et explicités dans la présente délibération et rappelés dans l'annexe de la présente délibération,
- acter que ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008,
- acter que les tarifs horaires sont adoptés en valeur TTC et l'ensemble des autres tarifs hors taxes bien que présentés TTC sur la base d'une TVA au taux actuel de 19.6%, taux qui, en cas de modification, conduirait à ajuster à due proportion le niveau des tarifs.

**Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité**

**Fait et délibéré au siège social de PARCUB le 13 novembre 2007.**

**Pour expédition conforme**

**Le président**

**Serge LAMAISON**